



PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 4006-2025-03

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 4006 RELATIF AUX JEUX LIBRES DANS
LES RUES, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE « A » (AJOUT D'UNE
RUE)**

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ PAR CE RÈGLEMENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

L'annexe A du règlement 4006 est modifiée en ajoutant à la liste des rues où une zone de jeux libre est permise la rue suivante :

- ✓ Rond-point de la rue des Cuivres face aux adresses 102 à 108;

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Valérie Gravel
Présidente d'assemblée

Xavier-Antoine Lalande
Maire

Léane Adam, avocate
Greffière

Avis de motion et dépôt du projet : 10 juin 2025

Adoption du règlement :

Entrée en vigueur :